

Gourin, le 25 novembre 2022

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOURIN

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Municipal qui se déroulera le :

**VENDREDI 16 DECEMBRE 2022
à 20 heures 30 en Mairie**

Déroulement de la séance :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Ordre du jour du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

Article L1411-7 du Code général des collectivités territoriales : *deux mois après la saisine de la commission prévue à l'article L.1411-5, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public. Les documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante doivent lui être transmis quinze jours au moins avant sa délibération »*

1 – Service public d'assainissement collectif – Délibération sur l'attribution de la concession de service public sous forme de délégation de service public (DSP)

Un ordre du jour complémentaire vous parviendra dans les cinq jours précédant la séance du 16 décembre 2022

Le Maire
Hervé LE FLOC'H



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hervé LE FLOC'H", is written over the right side of the official stamp.